

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET  
D'ELIMINATION DES ORDURES  
MENAGERES DU VAL DE CHER

Comité Syndical du 16 février 2023 à 18h

L'an deux mil vingt-trois, le 16 février à 18 heures, les délégués élus et entérinés par les Communautés de Communes du Val de cher Controis et du Romorantinais et du Monestois, membres du syndicat mixte intercommunal d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagers du Val de Cher se sont réunis à la salle des fêtes de Noyers sur cher, sous la convocation de Monsieur Éric MARTELLIERE.

Date de la convocation : 9 février 2023 par mail

OBJET :

1-2023. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Communauté de Communes Val de Cher Controis

Commune	Délégué(e)	Titulaire	Suppléant(e)	Observation
CHISSAY EN TOURAINE	PLASSAIS Philippe	X		
CONTRES Commune déléguée du Controis en Sologne	COLLIN Guillaume	X		
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	X		
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre	X		18H09
COUFFY	GALERNE Joël	X		
FOUGERES S/BIEVRE Commune déléguée du Controis en Sologne	MARTELLIERE Éric	X		
FEINGS Commune déléguée du Controis en Sologne	BESNE Christophe	X		
FRESNES	CHAMPEAUX Jacky	X		
GY EN SOLOGNE	PRETO Paulino	X		
LASSAY-SUR-CROISNE	GAUTRY François	X		
MAREUIL SUR CHER	GOINEAU Annick	X		
MEHERS	LIONS Gilles	X		
MEUSNES	LARCHET Freddy	X		
MONTRICHARD	LANGLAIS Pierre	X		
OISLY	DANIAU Florence	X		
PONTLEVOY	BERTHAULT Jean-Louis	X		
ROUGEOU	JOULAN Bénédite	X		
ST AIGNAN SUR CHER	GOMES DE SA Zita	X		
ST GEORGES SUR CHER	DALUZEAU Véronique	X		
ST JULIEN DE CHEDON	LEPLARD Michel	X		
SASSAY	GASCHET Gérald		X	
SEIGY	ESNAULT Jean-Luc	X		
SELLES SUR CHER	GAUTHIER Michèle	X		
THESEE	CHARLUTEAU Daniel	X		

Commune	Délégué	Titulaire	Sup
BILLY	LATREILLE Jean-Claude	X	

Absents excusés ayant donné procuration

Monsieur LEGOUY Quentin (Ouchamps) donne pouvoir à Monsieur MARTELLIERE Éric

Monsieur VRILLON Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur GAUTRY François

Madame BERTIN Elisa donne pouvoir à Monsieur BERTHAULT Jean-Louis

Absents excusés

Monsieur SAUX Christian (Châteauvieux)

Absents non Excusés

Madame ROUSSEAU Anne (Angé)

Monsieur POMA Alain, (Châtillon sur Cher)

Madame THEVENET Anne-Marie (Chemery)

Madame DINOCHÉAU Laurence (Monthou sur Cher)

Monsieur TROTIGNON Michel (St Romain sur Cher)

Monsieur LACROIX Éric (Vallières les Grandes)

Madame POULAIN Anne-Laure (THENAY – Commune déléguée du Controis en Sologne)

Monsieur HENAULT Damien (Bourré)

Assistaient à la réunion

Monsieur FOURRET Romain – Responsable pôle technique

Madame HUC Béatrice – Responsable pôle communication

Madame CARRARETTO Anne – Pôle administratif

Madame CHAUVEAU Vanessa (Mur de Sologne)

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical.

Monsieur GOSSEAUME Thierry a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1-2023. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Monsieur le Président rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales précise que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les établissements publics comptant parmi les adhérents au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le débat donne l'occasion à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels à envisager. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, mais n'a aucun caractère décisionnel.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président en charge des finances. Celui-ci fait une rétrospective en présentant les évolutions des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Il informe les délégués présents que depuis l'établissement du ROB des opérations complémentaires ont modifié le résultat de clôture de la section « fonctionnement ».

Monsieur le vice-président présente les résultats de l'exercice 2022 (Page 3 du ROB) :

- Résultat de clôture – Fonctionnement : 1 627 425,88 € (au lieu de 1 630 533,31€)
- Résultat de clôture – Investissement : 2 072 336,90 €
- Soit un résultat global de l'exercice 2022 de 3 699 762,78 €

Les travaux de construction de la déchèterie de Le Controis en Sologne, se terminent actuellement, et il reste donc en Restes A Réaliser la somme de 1 872 405,00 €

- Résultat global de l'exercice 2022 3 699 762,78 €
- Restes à réaliser 2022 1 872 405,00 €
- Le résultat global disponible est donc de 1 827 357,78 €

Fonctionnement : on constate que la part des prestataires réalisant les marchés d'exploitation ou de service, représentent environ 93% de la section fonctionnement.

L'augmentation de la TEOM (35,42%) a permis de compenser les augmentations des marchés dues à l'inflation et aux taxes, dont la TGAP (environ 35%).

Investissement : Monsieur le vice-président rend compte des investissements qui ont été réalisés en 2022, et rappelle qu'il reste sur le marché construction une grande partie du financement à mandater, d'où le montant élevé des RAR.

Dette : avec la contraction de l'emprunt pour financer une partie de la construction de la déchèterie de Le Controis en Sologne, l'endettement par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 78,44€


Emprunts en cours	montant	Durée	Taux	Date 1ère échéance	Dernière échéance
1. Extensions des bâtiments du Centre de transfert	300 000,00 €	10 ans	0,70%	29/04/2018	21/01/2028
2. Tx démolition et reconstruction centre de transfert	2 700 000,00 €	20 ans	1,10%	24/10/2020	24/04/2041
3. Construction d'une nouvelle déchèterie	1 400 000,00 €	20 ans	0,93%	18/01/2023	18/10/2042

Fiscalité : Monsieur le vice-président rappelle que le syndicat a augmenté de deux points le taux de TEOM de 12 à 14% en 2022, qui a été accompagné d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,40%.

D'ores et déjà, il est annoncé qu'en 2023, le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives en 2023 sera de 7,1%, ce qui garantira au syndicat une recette complémentaire d'environ 400 000 €.

Gestion des ressources humaines : Au 31 décembre 2022, l'effectif des personnes. Les dépenses liées au personnel représentent 324 717,34 € (régime indemnitaire)

Envoyé en préfecture le 06/03/2023  
Reçu en préfecture le 06/03/2023  
Publié le 06/03/2023  
Procédure judiciaire et  
ID : 041-254100837-20230216-1\_2023-DE



### Les orientations budgétaires 2023

#### Acquisitions et travaux prévus par site :

##### ▪ DECHETERIES

Soucieux de travailler sur l'ensemble du territoire, le SMIEEOM Val de Cher propose pour 2023 :

- ➔ D'acquérir de la réserve foncière à Billy pour réaliser des travaux d'amélioration de circulation, et ainsi agrandir la déchèterie sur la déchetterie de Billy
- ➔ D'acquérir de la réserve foncière à Contres à proximité de la déchèterie en vue de développement de nouveaux équipements

##### ▪ CENTRE DE TRANSFERT DE CHOUSSY :

- ➔ Mise aux normes du site :
  - Remplacement d'un séparateur hydrocarbure
  - Réalisation de travaux de génie civile (réalisation de caniveaux)
- ➔ Réalisation d'un parcours pédagogique
- ➔ Remplacement du portail d'accès
- ➔ Réalisation d'enrobés suite à la démolition des anciens quais de transfert en 2020

##### ▪ CONTENANTS

- ➔ Enterrés

##### ➤ OMR :

Une expérimentation sur les communes de Montrichard et de st Aignan a été réalisée, afin de répondre à la problématique touristique (nouveau service). Cette dernière a été concluante, il est proposé de poursuivre la démarche en 2023.

- ➔ Aériens

Une étude a été réalisée en 2022 en lien avec le prestataire de collecte des déchets recyclables sur l'implantation des colonnes de tri. Il en ressort que plusieurs communes sont sous dotées, il est donc proposé de densifier le maillage de colonnes de tri en 2023.

- ➔ Composteurs

- Une expérimentation a été engagée sur les composteurs partagés en 2022. Quatre sites vont être installés prochainement.
- L'aide à l'achat d'un composteur pour le traitement des biodéchets

- ➔ Matériels courants

- Bacs OMR
- Colonnes aériennes, pièces de rechange (plastron, barres,)
- Sacs de pré collecte

##### ▪ COMMUNICATION / PREVENTION

- 🗞 Presse
- 🗞 Guide de tri, éco du tri, livrets
- 🗞 Roll up

## ■ VEHICULES

Conformément aux préconisations de l'étude PIM, le SMIEEOM Val de Cher envisage en 2023 de recruter un nouvel ambassadeur de tri pour réaliser des activités de terrain.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. L'objectif est de continuer à proposer un service public soutenu de qualité et de proximité auprès de nos usagers. Le nouveau centre gravitaire de transfert permet d'aborder plus sereinement la gestion des déchets de demain.

Néanmoins, pour les années à venir, au regard de la versatilité des coûts de reprises des matières et de la forte hausse de la TGAP, le syndicat doit rester vigilant en matière de gestion budgétaire.

Comme nous avons pu le constater dans les éléments précédents, l'excédent des dernières années a toujours permis au syndicat de maintenir le taux de la TEOM, et ce, sans augmentation du taux depuis 2016, soit depuis 6 ans.

Toutefois, les évolutions réglementaires, pour le traitement des déchets, les hausses de TGAP, les fermetures d'exutoires, les indexations des prix ... auront demain un impact direct sur les finances du syndicat.

Pour conclure, monsieur le vice-président souligne :

- ✓ Que les finances du syndicat sont saines,
- ✓ Qu'il sera nécessaire d'être vigilants dans les dépenses liées au fonctionnement du syndicat et des projets à venir, notamment pour le renouvellement des marchés en 2025/2026
- ✓ Au vu des résultats de clôture 2022, l'augmentation des 2 points de TEOM étaient nécessaires pour une bonne gestion du syndicat

*Un accord de principe a été émis à l'unanimité des membres présents sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.*

Fait et délibéré à SEIGY,  
Les jours, mois et ans susdits.

Le président  
Éric MARTELLIERE

Le Président,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte transmis au  
Représentant de l'Etat le 06.03.2023  
Publié le 06.03.2023  
A Seigy, le 06.03.2023.

SMIEEOM VAL DE CHER  
22 Rue de Gâtines  
41110 SEIGY  
smieeom.val2c@orange.fr  
254 100 837 00023 - 3811z

SMIEEOM VAL DE CHER  
22 Rue de Gâtines  
41110 SEIGY  
smieeom.val2c@orange.fr  
254 100 837 00023 - 3811z



